

Comment obtenir la mention supplémentaire 96 sur son permis B ?

Mise à jour le 19.01.2013 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre) et Ministère en charge de l'intérieur

Si vous êtes titulaire de la catégorie B du permis de conduire et que vous souhaitez conduire un véhicule de la catégorie B attelé d'une remorque lorsque le PTAC de l'ensemble est supérieur à 3 500 kg sans excéder 4 250 kg, vous devez suivre une formation.



Contenu de la formation

Cette formation, d'une durée de 7 heures, comprend une séquence hors circulation (HC) et une séquence en circulation (CIR).

Elle est dispensée soit par les écoles de conduite, soit par des associations d'insertion ou de réinsertion sociale ou professionnelle agréées par le préfet.

Séquence hors circulation

D'une durée de 4 heures, elle alterne théorie et pratique dans le but d'acquérir les savoirs et savoir-faire spécifiques à ce type d'ensemble.

Séquence en circulation

D'une durée de 3 heures, elle permet de travailler sur l'adaptation des comportements de conduite aux particularités de ce type d'ensemble.

La séquence s'effectue avec un maximum de 3 élèves dans le véhicule tracteur et chaque élève effectue au moins 50 minutes de conduite.

Délivrance d'une attestation

À l'issue de cette formation, vous recevez une attestation dont un exemplaire est envoyé à la préfecture.

Vous pouvez alors faire [ajouter la mention supplémentaire 96 sur votre permis de conduire](#) .

Attention : la seule attestation de suivi de la formation n'autorise pas à conduire. Seul l'ajout de la mention supplémentaire 96 sur la catégorie B du permis de conduire donne à l'usager le droit de conduire les véhicules qui relèvent de cette catégorie.

Références

- [Arrêté du 17 janvier 2013 relatif à la formation requise pour les titulaires de la catégorie B en vue de la conduite d'un ensemble dont la somme des PTAC est comprise entre 3500 et 4250 kg](#)